



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-HGU-193

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Législation cantonale sur les Drones, " Ne pas prévoir c'est déjà gémir " (Léonard de Vinci)

Question posée

En mai 2014, le Grand Conseil prenait en considération le Postulat Michel Miéville, quasi à l'unanimité, comme l'avait fait d'ailleurs la commission qui s'était penchée sur cet objet.

Il devient urgent de prévoir mais depuis un an : pas de nouvelles.

Le Conseil d'État peut-il renseigner le Grand Conseil sur les actions qu'il entend proposer sur ce sujet ?

Nom et prénom de l'auteur :

Hurni Véronique, 02 juin 2015

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :